

Conditions générales de vente clients directs Catlante Club

Rcs Nanterre 451 543 730 - Siret 451 543 730 00043

Assurances

La responsabilité civile à l'égard des passagers est couverte par la compagnie :
NORWAY ENERGY & MARINE INSURANCE ASA,
Contrat souscrit par l'intermédiaire de TRANSMER ASSURANCES
15 bd Gabriel Guist'au BP 64124 - 44041 NANTES CEDEX
Tel 33(0)2 40 200 800 Fax (02) 40 47 31 47
Mail
Ref Transmer G.WDG 03.01 FT

Conditions financières

En sus, une " caisse de bord " obligatoire, payable par chaque passager à l'embarquement de 110 € par semaine / pax, nécessairement en espèces, le navire n'étant pas équipé de Terminal de Paiement Electronique.
La mention de la caisse de bord figure sur les offres et les contrats passagers en termes très clairs. L'Armateur n'embarquerait pas un passager qui refuserait d'en acquitter son montant.

Le prix des croisières comprend :

- * La mise à disposition et l'entretien du navire,
- * Les salaires et charges sociales de l'équipage,
- * Les assurances du navire, et la responsabilité civile.
- * Les carburants et huile du navire,
- * Les 3 repas / jour et les boissons alcoolisées et non alcoolisées, (pas de repas le midi les jours d'embarquement ou débarquement).

Le prix ne comprend pas :

- * La caisse de bord à la charge des passagers à régler sur place à l'embarquement
- * Les assurances personnelles facultatives des passagers : annulation, maladie, accidents, rapatriement, bagages, assistance...
- * Les bris ou perte de matériel ou les dégâts effectués par un passager,
- * Les éventuels frais de rapatriement ou d'hébergement d'un passager débarquant par anticipation pour quelque raison que ce soit, ou les honoraires et frais d'intervention à bord ou à terre de professionnels de santé ou d'assistance concernant les passagers, les amendes, frais de justice et d'assistance, pénalités, frais divers encourus par les passagers du fait de leur comportement.
- * Les billets d'avion, ou autres moyens de transport des passagers jusqu'aux ports d'embarquement et depuis les ports de débarquement, les transferts port / aéroport / port,
- * Les dépenses personnelles, dont télécommunications et les dépenses à terre des passagers de toute nature,

Divers

La disposition des cabines commence le J1 à 18 H pour se finir le J8 à 10 H afin de permettre la remise en ordre du navire et de faire les approvisionnements.

L'équipage n'acceptera pas que les passagers pénètrent à bord du navire avant l'heure d'embarquement.

Les passagers sont informés que leurs bagages sont limités à des sacs ou des valises rangeables dans les cabines.

Les passagers s'interdiront de transgresser les ordres de sécurité de l'équipage (Règles de baignade, de port de gilets, de circulation sur les parties extérieures du navire...) et s'engageront à respecter les instructions de sécurité (briefing par l'équipage à l'embarquement et panneau affiché dans le carré). Les passagers devront préalablement au départ signer les consignes de sécurité, dont le texte figure en annexe. Le Capitaine refusera l'embarquement d'un passager refusant de signer les consignes de sécurité.

Les passagers ne sont pas autorisés à piloter l'annexe sauf autorisation du Capitaine et uniquement en présence d'un membre de l'équipage.

Pour des raisons douanières, aucun élément du catering ne peut être débarqué.

En cas de Force Majeure :

- interdisant l'usage du navire pendant la période d'utilisation, l'Armateur ne sera pas tenu pour responsable et n'aura pas d'obligation de fourniture de navire de remplacement, ni de dédommagement.

- interdisant l'approche des passagers pour embarquement, les passagers seraient remboursés des jours perdus.

Un retard ou problème aérien non inhérent à une interdiction officielle ou à une catastrophe climatique ne sera pas considéré comme Force Majeure.

Pour des raisons techniques, de retards ou de risques, le navire pourrait être remplacé par un navire de catégorie équivalente ou supérieure, présentant les mêmes éléments de confort, c'est-à-dire : cabines avec salle d'eau individuelle, Capitaine et hôtesse.

L'embarquement de toute substance ou matériel illicite est strictement interdit. L'équipage est contractuellement en devoir de débarquer et de dénoncer aux autorités compétentes tout contrevenant. Toute amende ou conséquence financière du non respect de cette règle seront à la charge exclusive du fautif.

Les passagers sont seuls responsables de la conformité de leurs documents de voyage avec les réglementations des pays abordés, en particulier pour les passagers de nationalité hors CE, USA et Canada, ou pour les enfants. Certains pays (République dominicaine...) sont très exigeants sur l'accompagnement des mineurs. Le Capitaine refusera d'embarquer, ou débarquera, tout passager qui ne serait pas en règle.

Le Passager devra au minimum 1 semaine avant le départ signaler la présence d'enfants de moins de 12 ans (fourniture gratuite par l'Armateur des gilets spéciaux obligatoires) ou de personnes fragiles, diminuées ou handicapées.

L'Armateur conseille d'éviter l'embarquement des enfants de moins de 12 ans, et n'accueillera pas d'enfants de moins de 7 ans, sauf si le navire a été commercialisé en exclusivité pour un groupe avec décharge totale de responsabilité de la part des parents. Le passager dégage l'Armateur et son personnel de toute responsabilité concernant les enfants.

Pour des raisons de sécurité, l'Armateur refuse d'embarquer des handicapés mentaux, ou des passagers en fauteuils roulant. Il ne peut être accepté plus d'une personne handicapée physique par croisière (inclus mal voyant ou mal entendant), celle-ci devant être capable de marcher et être accompagnée par une personne pouvant l'assister.

Le Capitaine débarquera tout passager dont le comportement pourrait mettre en péril ou indisposer gravement les autres passagers, les membres d'équipage ou le navire.

En cas de débarquement de passagers, à leur initiative, à celle du Capitaine ou des autorités locales, pour quelque raison que ce soit : convenances personnelles, santé, comportement, actes illégaux..., l'Armateur ne sera tenu à aucune assistance, ni à la prise en charge d'aucun frais d'hébergement, rapatriement, amendes, assistance judiciaire, médicaux....

Dans les cas précédemment énoncés, aucune réduction de prix ne sera accordée.

Annulation / Retards de paiements

En cas de retards de paiement, il sera dû en supplément des sommes exigibles, 0,3 % par jour de retard à compter de la date d'exigibilité.

Si le passager manquait au paiement de toute somme payable d'après ce contrat, l'Armateur 15 jours après une mise en demeure par courrier recommandé avec accusé de réception ou courrier express avec accusé de réception, aurait le droit de considérer ce contrat rompu par le passager et de garder le montant total de tous les paiements déjà effectués avant rupture.

En cas d'annulation du fait de l'Armateur, sauf cas de force majeure, l'Armateur rembourserait immédiatement le montant des sommes versées par le passager, qui ne pourrait prétendre à aucun autre remboursement ou indemnité supplémentaire.

Litiges, attribution de juridiction :

En cas de différend, le litige serait soumis aux tribunaux de Paris, à qui est donnée compétence exclusive, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs. De convention expresse, le contrat et ses suites éventuelles seront régis par la Loi française. Si l'une des clauses de ce contrat s'avérait inapplicable, cela n'induirait pas la nullité des autres clauses.

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile chacune en leur siège respectif, indiqué en tête des présentes.

Annexe 1

Restauration et confort :

Les repas sont servis à table ou sous forme de buffet (petit-déjeuner, déjeuner et dîner), généralement 3 plats, parfois seulement 2 le midi. Les passagers peuvent participer volontairement à la cuisine et au service.

Le personnel de bord fera son possible pour donner satisfaction à la clientèle, mais l'Armateur ne peut être tenu pour responsable de l'impossibilité de satisfaire aux demandes de régimes spéciaux (cashier, hallal, végétarien, prescriptions médicales...).

Toutefois, sans obligation de résultat, l'Armateur peut tenter de prendre des dispositions relatives à certaines demandes formulées au minimum 15 jours à l'avance.

L'avitaillement se fait partiellement en escale : Produits frais, conserves, surgelés, pas nécessairement des produits locaux.

Boissons incluses illimitées :

Cocktails de bienvenue,

Vin rouge, blanc, rosé, (1/2 bouteille par personne / jour),

Rhum (martiniquais jusqu'à épuisement du stock, ensuite provenances diverses), pinacolada, et autres cocktails tropicaux,

Cola, Cola light, sodas,

Jus de fruits divers en conserve, lait,

Thé, café, infusions.

Pour l'eau de table, il y a un réservoir spécial qui alimente une fontaine avec distributeur de glace pilée.

Sauf accords particuliers, il n'est pas fourni d'eau en bouteille, de bière, de pastis ni d'alcools divers hormis le rhum, sauf en Méditerranée, où il est fourni en plus whisky, gin, ou vodka.

Points divers :

Bien que la fourniture d'alcool soit illimitée, elle reste soumise à un usage raisonnable.

Le Capitaine est en devoir de refuser des boissons alcoolisées à une personne manifestement en état d'ébriété.

Il est possible de réaliser des opérations spéciales ponctuelles (accueil Champagne, réveillons, anniversaires, opérations groupes ou incentive. Un devis sera fourni par l'Armateur au cas par cas.

Ce devis sera forfaitaire, c'est-à-dire que si le nombre de participants prévu n'était pas atteint, il n'y aurait pas de réduction.

Dans chaque cabine, se trouve un ventilateur à commande individuelle qui fonctionne sur

les batteries du bord, indépendamment des prises de quai au port.

Il y a une ventilation naturelle avec prise d'air à l'avant du roof. Les hublots latéraux ne sont généralement pas ouvrables. Les hublots de plafond sont dimensionnés pour éviter une intrusion.

Il n'y a généralement pas de prise 220 V dans les cabines, mais, si c'est le cas, chaque cabine dispose dans le carré d'un casier avec prise pour téléphone portable, micro-ordinateur, caméra...

La salle d'eau est composée d'un lavabo, de WC mécaniques, d'une douche, d'une armoirette, d'eau chaude et froide avec mélangeur.

L'utilisation très simple des WC est clairement expliquée par l'équipage à l'arrivée à bord des passagers. En usage normal, ils ne peuvent pas se boucher. Il est mentionné que toute introduction d'objets non prévus (ouate, tampons, cotons tiges...) est susceptible de les mettre en panne. Dans ce cas, à des fins dissuasives, le débouchage sera facturé 60 € au client. Une affichette reprenant le mode d'emploi et le prix du débouchage est affichée dans chaque salle d'eau.

Serviettes fournies : 1 petite, 1 grande, par personne, changées 1 fois en milieu de semaine.
Il n'y a pas de draps de bain. Nous ne fournissons pas de produits d'accueil.

L'annexe est motorisée et permet d'embarquer 4 personnes simultanément.

Il y a une trousse de premiers secours à bord, conforme aux règles NUC.

Il est fourni masques, palmes et tubas, à l'exclusion de tout autre matériel de sports nautiques type canoë, planche... Nous conseillons aux clients d'apporter leur propre matériel pour être certains d'en avoir à leur taille.
Nous n'acceptons pas à bord de matériel de plongée bouteille, ni de chasse sous marine, sauf accord préalable.

Il est possible de pêcher depuis le bord sous réserve de respecter les règles et zones d'interdiction. Le matériel n'est pas fourni (hormis éventuellement le matériel personnel de l'équipage). Les passagers peuvent apporter leur propre matériel ou en acheter lors des escales.

Matelas de pont : toute la surface de l'arrière du fly bridge est équipée (6 personnes confortablement). Il n'y a pas de matelas sur le pont avant.

Fonctions de l'équipage :

Capitaine : Conduite et responsabilité du navire, nettoyage extérieur, entretien et dépannage éventuel si possible, formalités administratives, prises de quarts.

Il est en charge des relations avec les passagers pour tout ce qui concerne l'organisation de la croisière.

Marin - hôtesse : Cuisine, service, vaisselle, approvisionnements, ménage, exclusivement des parties communes intérieures, prises de quarts.

Les 2 sont des inscrits maritimes diplômés (ou parfois dérogatoire pour l'hôtesse) et font les manœuvres de voile et d'accostage. L'hôtesse marin est capable de ramener le navire au port en cas d'accident ou maladie invalidant le Capitaine. Les Lois d'autres pays telle la République Dominicaine sont différentes quand aux diplômes maritimes. Ceux-ci n'y sont pas obligatoires. La réglementation locale est appliquée.

Il n'y a pas de livres ni de jeux de société.

Annexe 2

INFOS PRATIQUES A L'USAGE DES CLIENTS CROISIÈRES

Le soleil : Même si vous ne craignez pas le soleil, en bateau, il est beaucoup plus fort qu'à terre.
Grâce à la brise, vous ne souffrez pas de la chaleur et vous ne vous rendez pas compte de l'arrivée des coups de soleil.
Munissez-vous impérativement d'une casquette qui résiste au vent, de lunettes de soleil avec un cordon, d'un sweet shirt ou d'une chemise à manche longue et d'un pantalon.
Une protection solaire à très fort indice est indispensable les premiers jours.

Les bagages : Nos navires sont confortables, toutefois la place dans votre cabine est limitée, vous pourrez difficilement ranger de grosses valises. Prenez donc des sacs de voyage beaucoup plus faciles à loger dans les coffres à votre disposition.

Serviettes et linge de bord : Il est fourni des serviettes de toilette, mais non de plage. Apportez vos draps de bain. Vous disposez de couettes d'été. Il vous est fourni un change de linge en cours de semaine.

L'eau : La réserve de bord et la production du dessalinisateur sont suffisantes pour votre confort.

Toutefois, votre capitaine, pour des raisons environnementales vous incitera à l'économie.

Matériel de sport : Masques, palmes et tubas sont fournis, mais nous conseillons aux passagers d'apporter leur propre matériel pour être certains d'en avoir à leur taille. La pêche est autorisée dans certaines zones, mais il n'est pas fourni de matériel. Vous pouvez apporter le vôtre.

Manœuvres : Le Capitaine est capable de mener le navire seul. Toutefois, sans qu'il s'agisse d'une croisière école, il sera heureux de vous faire partager son amour de la mer et de vous apprendre les bases de la voile.

Selon les conditions de vent rencontrées, une partie de la croisière peut se dérouler au moteur (seulement en cas de nécessité pour vous conserver tout le plaisir de naviguer à la voile). Très vite si vous le désirez, vous serez capable de participer à la manœuvre.

La participation à ces croisières ne nécessite aucune connaissance de la voile et de la mer. Même les non sportifs pourront apprécier leur séjour et les merveilleux paysages.

Vie à bord : Si vous le souhaitez, vous pouvez apporter quelques saucissons, bouteilles de Bordeaux ou tout autre élément gastronomique personnel à mettre en commun, qui ne pourra que renforcer le plaisir de tous.
Fréquemment vous avez la possibilité de descendre à terre pour shopping, découverte, promenade, restaurants ...

L'équipage fera tout son possible pour donner satisfaction à la clientèle, mais ne peut être tenu pour responsable d'impossibilité de satisfaire aux demandes de régimes spéciaux (cashier, hallal, végétarien, prescriptions médicales...).

Il est strictement interdit d'embarquer des armes, ainsi que toute substance chimique ou végétale considérée comme stupéfiante ou interdite dans les pays traversés. Le navire peut être contrôlé par les Douanes.

Annexe 3

CONTENU DU BRIEFING PASSAGERS A LEUR ARRIVEE

SECURITE :

- Homme à la mer.
- Gilet de sauvetage à mettre pour tout déplacement sur le pont ou en annexe.
- Trappe de survie (ne pas ouvrir).
- Ligne de vie pont et sous le pont.
- Déplacement sur le pont interdit seul de nuit, hors présence de l'équipage.
- Au mouillage faire attention au courant avant de se baigner et attendre arrêt complet des moteurs et autorisation du Capitaine. Ne pas plonger du roof.
- Sécurité vol en escales, ne rien laisser à portée de main, hublots à verrouiller, rien de visible dans le carré.
- Protection solaire.
- Interdiction d'accès sur la zone de manœuvre du roof.
- Interdiction d'accès aux jupes en cours de navigation.
- Fonctionnement de la VHF canal 16.
- Position des extincteurs.
- Interdiction de fumer sauf dans les jupes quand le navire est arrêté.

VIE A BORD :

- Gestion de l'eau et de l'électricité,
- Fonctionnement des toilettes,
- Pas de chaussures à bord sauf spéciales bateau, non utilisées à terre,
- Pas de sable ni d'eau de mer à l'intérieur du navire (abîme les sols et risque de chutes),
- Vérifier la fermeture de la porte des réfrigérateurs et congélateur,
- Participation aux manœuvres de bord avec l'accord et sous le contrôle du Capitaine,
- Informations sur le programme de la croisière, les étapes, les activités (bars, restos, snorkeling, balades à terre...).
- Tour du navire avec les passagers pour leur montrer le fonctionnement de la pompe eau de mer, de la douche extérieure, les endroits où se tenir,...

CAISSE DE BORD :

Explications, utilisation

Annexe 4 (QUE NOUS FAISONS SIGNER AUX PASSAGERS LORS DE L'EMBARQUEMENT)

INFORMATION AUX PASSAGERS

La navigation nécessite le respect de règles pour la sécurité de l'ensemble des passagers. Nous vous remercions de bien vouloir prendre connaissance de ces consignes, et de les respecter strictement pour le confort et la sécurité de tous :

CONSIGNES DE SECURITE A BORD

- Mettre systématiquement le gilet de sauvetage lors des déplacements sur le bateau, et chaque fois que le Capitaine vous le demandera,
 - Repérer préalablement au départ l'emplacement des trappes de survie,
 - Ne jamais ouvrir les trappes de survies pour quelque raison que ce soit,
 - Mettre le harnais de sécurité en cas de mer formée, et chaque fois que le Capitaine vous le demandera,
 - Avant tout débarquement ou baignade, toujours attendre que l'équipage ait signifié la fin des manœuvres de mouillage ou d'accostage et l'arrêt total des moteurs, ne jamais plonger sauf autorisation du Capitaine,
 - Ne pas monter sur le toit du navire, sauf sur la partie Fly bridge autorisée pour les navires qui en disposent.
 - Ne pas se déplacer de nuit sur le pont du navire,
 - Fermer les hublots pendant les périodes de navigation pour éviter les infiltrations d'eau dues aux vagues,
 - Verrouiller les cabines et les hublots pendant les escales, ne pas laisser en évidence d'objets de valeur.
 - Attention à la chute éventuelle d'objets dans les cabines, pendant la navigation, pensez à bien ranger vos effets personnels.
- Nous vous rappelons que les enfants de - 15 ans ne sont admis à bord de nos navires qu'à la condition qu'ils soient toujours sous la responsabilité et la surveillance rapprochée de leurs parents ou accompagnants.
- Nous recommandons en particulier aux parents accompagnés d'enfants plus jeunes de veiller à ne jamais les laisser seuls.
- Interdiction absolue de fumer sauf dans les jupes quand le navire est arrêté.

CONSIGNES DE SECURITE LORS DES TRANSFERTS SUR ANNEXE / OU NAGE LIBRE AUX ESCALES

- Mettez votre gilet de sauvetage avant d'embarquer sur l'annexe,
- Informez-vous auprès du personnel de bord des risques inhérents aux courants dans les zones d'escales avant toute baignade. Il est interdit de plonger depuis le toit du navire.
- Évaluez votre forme physique et votre capacité à nager avant de vous éloigner du navire,
- Avant chaque baignade, prévenez systématiquement l'équipage et ne nagez jamais seul.
- Attention aux expositions au soleil ou aux effets de la réverbération, munissez-vous de protections selon votre sensibilité. Ne vous baignez jamais en cas de malaise dû au soleil.

RÈGLES DU " SAVOIR VOYAGER ENSEMBLE "

- L'introduction à bord d'armes et / ou de substances illicites est strictement prohibée. En cas de découverte de tels objets ou substances, le Capitaine a pour consigne absolue de débarquer le(s) passager(s) concerné(s), et de les remettre aux autorités locales.
- Respectez toujours les consignes de sécurité et conseils de l'équipage, ce sont des professionnels de la mer.
- Tout passager qui dégrade / détruit / perd, volontairement ou non l'équipement de bord du bateau est tenu de payer la réparation et / ou le remplacement du matériel dégradé.
- Merci à tous d'adopter une attitude respectueuse de la dignité et de la liberté de chacun, pour une parfaite cohabitation pendant cette croisière.

Nom du Navire :.....

Le :.....

Nom, Prénom

:.....

J'atteste avoir pris connaissance de l'ensemble des consignes de sécurité relatives aux conditions de navigation à bord du navire et m'engage à les respecter strictement.
(Signature, précédée de la mention " lu et approuvé ").

Annexe 5

Conditions générales passagers individuels

* Le passager est seul responsable de la conformité de ses documents de voyage, passeport, éventuels visas et certificats de vaccination, pour lui même et les passagers qu'il embarque, en fonction de la réglementation des pays abordés. En cas de navigation internationale, il devra faire parvenir à l'Armateur la photocopie des passeports de tous les embarquants prévus, au minimum 1 semaine avant départ afin de préparer les déclarations de sortie de territoire et éviter tout retard à l'embarquement.

Le Capitaine refusera d'embarquer tout passager qui ne serait pas en règle. Les informations éventuellement données par l'Armateur relatives aux formalités dans les pays traversés ne concernent que des personnes majeures et de nationalité française. Pour tous les autres cas, le passager devra consulter les consulats concernés, en particulier pour les autorisations

d'entrée-sortie de territoire pour les mineurs.

* En cas de force majeure (météo, accident, panne imprévue..) interdisant l'usage du bateau pendant une partie de la croisière, le Capitaine est seul juge des décisions à prendre.

* La réglementation maritime internationale impose l'assistance et le secours en mer. Le passager s'engage à ne pas s'opposer à toute intervention de secours nécessaire et à tolérer tout retard ou inconvénient qui peut en résulter.

* Pour des raisons techniques, de retards ou de risques en convoyage, le navire peut être remplacé par un navire équivalent ou de catégorie supérieure.

* Dans les cas précités, l'Armateur ne sera pas tenu pour responsable et ne sera redevable d'aucune indemnisation à quelque titre que ce soit.

* L'embarquement de toute substance ou matériel illicite, en France ou dans les pays traversés, est strictement interdit.

L'équipage est chargé de débarquer et de dénoncer aux autorités compétentes tout contrevenant. Toute amende ou conséquences financière du non respect de cette règle, sera à la charge exclusive du passager concerné.

* Le Capitaine débarquera tout passager dont le comportement pourrait mettre en péril les autres passagers ou le navire.

* Le passager reste responsable de toutes dégradations ou pertes de matériel, du paiement de prestations (communications hertzienne ou autres), lui incombant et qui resteraient dues.

* Les avitaillements bénéficiant de régimes douaniers préférentiels, aucune marchandise, ou élément de catering... ne peut être débarqué à terre.

* L'Armateur ne peut garantir le confort des passagers en cas de mauvaises conditions météorologiques.

Respect des règles de sécurité et des réglementations

* Les voyageurs s'engagent à respecter les règles de sécurité, telles qu'affichées à l'intérieur du navire, et à assister au briefing de sécurité avant le départ.

* Les voyageurs s'interdisent :

- De faire directement ou indirectement piloter ou gérer le navire par des personnes extérieures ou d'autres équipages que ceux fournis par l'Armateur.

- De s'opposer au "règlement intérieur navigants" de l'Armateur.

- D'introduire, de laisser s'introduire à bord, sans autorisation du Capitaine, toute personne ne figurant pas sur la liste des passagers.

* En cas de débarquement anticipé d'un ou plusieurs passagers, à leur initiative, à celle du Capitaine ou des autorités locales, pour quelque raison que ce soit, convenances personnelles, santé, comportement, actes illégaux..., l'Armateur ne sera tenu à aucune assistance, ni à la prise en charge d'aucun frais d'hébergement, rapatriement, amendes, assistance judiciaire, médicaux....

* Dans les cas précédemment énoncés, aucune réduction de prix ne sera accordée.

* Il est conseillé aux passagers de souscrire au préalable une assurance spécialisée couvrant tous les risques encourus, en particulier : annulation, rapatriement, bagages, frais médicaux, qui peut couvrir également l'annulation de leurs billets d'avion. Les assurances incluses dans les cartes de paiement sont en général très restrictives et difficiles à mettre en oeuvre.

Si l'une quelconque des présentes Conditions Générales devait être déclarée inapplicable ou est invalidée pour une quelconque raison, cette invalidité ou inapplicabilité n'affectera pas l'application ou la validité des autres dispositions des Conditions Générales.

Il est donné compétence exclusive tribunaux de Paris. Ce contrat et ses suites éventuelles seront régis par la Loi française. Si l'une des clauses de ce contrat s'avérait inapplicable, cela n'induirait pas la nullité des autres clauses.

Pour l'exécution des présentes, les parties font éllection de domicile chacune en leur siège respectif.